

**UN RECOMMANDE PAR EXPRES EXPEDIE PAR UN MILITAIRE ALLEMAND
VERS L'AUTRICHE PENDANT LA GUERRE 1914 - 1918**

Par Philippe GEUBEL

Nous décrivons une enveloppe expédiée le 3 avril 1918 par un militaire allemand résidant au n° 49 rue de Liedekerke à BRUXELLES vers VIENNE où elle arrive le 5 avril 1918.

Il ne peut pas bénéficier de la franchise postale parce qu'il écrit à un destinataire étranger à sa famille, un banquier hongrois à VIENNE.

L'enveloppe est affranchie par 2 timbres d'Occupation d'une valeur totale de 80 centimes (75 centimes et 5 centimes). Elle porte l'étiquette des recommandés du bureau de poste de BRUXELLES 1 et une seconde requise pour les exprès. L'affranchissement de 80 centimes s'explique par l'addition de trois valeurs : le port vers l'étranger (25 centimes), le droit de recommandation (25 centimes) et la taxe d'exprès (30 centimes).

Les envois recommandés par exprès sont rares, quant au cachet de censure il est plus rare encore. Il est le fait d'un « Vice-commandant Général » d'un corps d'Armée installé à FRANCFORT.



Fig. 1 : lettre recommandée du 3 avril 1918 d'un militaire allemand à BRUXELLES vers VIENNE où elle arrive le 5 avril 1918.

La marque de censure, truffée d'abréviations, apposée à droite du document se lit : « Freigegeben / mil.(itärliche) Post-Überwachungsstelle / d.(es) st.(ell vertretenden) Gen.(eral) – K(omman)do . XII A.(rmée) K(orps) ». (Peut être acheminé, Bureau de censure militaire du Vice-Commandant Général du XII^{ème} Corps d'Armée).

Il s'agit ici d'un officier assurant le commandement à Francfort en l'absence du commandant en titre retenu au front.

Nous espérons que notre article aura intéressé le lecteur en quête de curiosité marcophile concernant le courrier des militaires allemands au cours de la guerre 1914 – 1918.

Monsieur Gerhard LUDWIG nous a été d'un précieux secours, nous l'en remercions.